



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D9 - Musée des Cordeliers - Programme de conservation-restauration 2023 – Plan de financement**

**Date de convocation :** ..... 22 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 3

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent :** ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D9 - Musée des Cordeliers

### Programme de conservation-restauration 2023 - Plan de financement

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le musée des Cordeliers poursuit la conservation-restauration de ses œuvres prochainement valorisées dans son parcours de visite renouvelé. Comme approuvé par délibération du 9 mars 2023, son programme d'actions 2023 consiste notamment en la restauration de peintures.

Suite à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale de conservation-restauration des collections des musées de France qui s'est tenue le 16 mars 2023, la restauration d'une huile sur toile représentant un portrait de femme et portant mention d'« école française du XVI<sup>e</sup> siècle » (n° d'inventaire D1997.1147) est entreprise.

Le budget alloué à cette opération s'élève à 5 979,98 € TTC. L'État, par le biais de ses services déconcentrés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, octroie à la Ville une subvention de 2 400 € sur la somme globale TTC. Le Département de la Charente-Maritime est sollicité dans le cadre du Plan Patrimoine 2020-2026, à hauteur de 15 % du montant HT, bonifiés de 10 % au titre du Plan Vals de Saintonge, soit 1 245,83 €.

Le budget alloué à ces travaux, inscrit sur le Budget Primitif 2023, se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Restauration du support	2 113,35 €	2 535,98 €
Restauration de la couche picturale	2 870,00 €	3 444,00 €
<b>Total</b>	<b>4 983,35 €</b>	<b>5 979,98 €</b>

La prise en charge du Département de la Charente-Maritime comprend uniquement les dépenses HT. Dès lors, afin de correspondre à ses attentes, le plan de financement prévisionnel est décliné en montants HT et TTC. Il s'établit comme suit :

Financeurs	Montant HT	Montant TTC	Taux maximal des financeurs externes
DRAC Nouvelle-Aquitaine		2 400,00 €	40 % TTC
Département de la Charente-Maritime	1 245,83 €		25 % HT
Ville de Saint-Jean-d'Angély		2 334,15 €	35 % + TVA
<b>Total TTC</b>		<b>5 979,98 €</b>	<b>100 %</b>

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230928-  
2023\_09\_D9-DE

AR Sous-préfecture le **29 SEP. 2023**

Publication dématérialisée le **29 SEP. 2023**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la conservation-restauration de l'huile sur toile D1997.1147 pour un montant total de 4 983,35 € HT, soit 5 979,98 € TTC ;
- d'émettre un avis favorable quant au plan de financement présenté ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement de ces projets et à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230928-  
2023\_09\_D9-DE

AR Sous-préfecture le **29 SEP. 2023**

Publication dématérialisée le **29 SEP. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.